

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE LHUIS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 7 DECEMBRE 2022 – 20 h

**ETAIENT PRESENTS** : Laurent BORDEL, Marie-Claire CARTONNET, Julien DOMBES, Emmanuel GINET, Jean-Michel LAURENT, Evelyne SUBIT, Céline THEVENOUX, Marie-José TRAINA, Viviane VAUDRAY.

Absente excusée : Christian CONAND → procuration à Jean-Michel LAURENT  
Mikaël BABOLAT  
Guillaume DUCOLOMB  
Isabelle VAUDRAY

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Marie-Claire CARTONNET

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h30.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

**1<sup>ème</sup> point : Présentation par l'association Forestier du Monde du projet de l'arboretum**

**2<sup>ème</sup> point : Validation du compte-rendu de la séance du 26 octobre 2022**

**3<sup>ème</sup> point : FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION**

- Admissions en non-valeur budgets eau – assainissement – principal → délibérations
- Décisions modificatives → budget principal - lotissement
- Ajouté à l'ordre du jour : Décision modificative → budget principal - Rovalice

**4<sup>ème</sup> point : AFFAIRES SCOLAIRES**

- Tarif cantine → délibérations
- Conseil d'école

**5<sup>ème</sup> point : RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL**

- ASA ne sera pas abordé à cette séance

**6<sup>ème</sup> point : URBANISME**

- Deux permis acceptés

**7<sup>ème</sup> point : VOIRIE / RESEAUX / TRAVAUX DIVERS**

- Point sur travaux de la traversée du village
- DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) → délibérations
- Ajouté à l'ordre du jour : Poteaux fibre optique

**8<sup>ème</sup> point : CCPA (Communauté de Communes Plaine de l'Ain)**

- TVO (Tour du Valromey Organisation)

**9<sup>ème</sup> point : SIVOM Rhône Chartreuse de Portes**

- Démission de la secrétaire du Sivom

**10<sup>ème</sup> point : GESTION DES AFFAIRES COURANTES**

- Nouveau réseau DGFIP au 1<sup>er</sup> janvier 2023
- Renouvellement bail de location de terrain en Vagniot → délibération
- Hausse des contrats des prestations de déneigement
- Facture restauration de la croix de l'église
- Forfait énergie pour les associations extérieures à Lhuis – retour de la commission → délibération
- Ajouté à l'ordre du jour : changement de prestataire pour les abonnements Télécom des stations

**11<sup>ème</sup> point : DIVERS**

- Remerciements
- Vœux du Maire

## **I – PRESENTATION PAR L'ASSOCIATION FORESTIER DU MONDE DU PROJET DE L'ARBORETUM**

L'association « Forestiers du Monde » a présenté son projet d'aménagement de l'arboretum. Ce projet a été élaboré avec l'aide d'une ingénieure paysagiste. Les membres de FDM, power point à l'appui, ont tout d'abord fait un historique de l'association, de ses objectifs, soulignant la position centrale de l'arboretum dans le village, les projets pédagogiques mis en place avec les classes de l'école. Ils ont ensuite présenté les évolutions souhaitées : - l'accès adapté aux personnes à mobilité réduites en créant un passage le long de la limite sud, rue des écoles, par l'acquisition d'une bande de terrain. – l'aménagement et la sécurisation du bassin, qui était en fonction au 19<sup>ème</sup> siècle. L'aménagement prévoit des gradins, comme un amphithéâtre, pouvant devenir un lieu de spectacle, de rencontre, ouvert aux activités associatives et à la population. – la mise en sécurité du kiosque, situé sur le haut de la parcelle. - enfin, l'association souhaiterait que l'arboretum soit ouvert sur la place et accessible directement.

## **II - VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU 26 OCTOBRE 2022**

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

## **III - FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION**

### **3-1 Admissions en non-valeur – budget eau**

M. le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant global de 781.03 €, réparti sur des titres de recettes émis entre 2016 et 2021 sur le budget de l'eau.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont dispose le comptable public ayant été mis en œuvre, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande.

Vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

### **3-2 Admissions en non-valeur – budget assainissement**

M. le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant global de 1379.09 €, réparti sur des titres de recettes émis entre 2016 et 2021 sur le budget assainissement.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont dispose le comptable public ayant été mis en œuvre, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande.

Vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

### **3-3 Admissions en non-valeur – budget principal**

M. le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant global de 1025.46 €, réparti sur des titres de recettes émis entre 2013 et 2019 sur le budget de principal.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont dispose le comptable public ayant été mis en œuvre, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande.

Vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

### **3-4 Décision modificative – budget principal**

M. le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de faire des ajustements sur le budget principal.

Une procédure de recouvrement par le trésor public est en cours. Ce dernier a demandé que soit porté à l'article 6817 / Dotations aux provisions un montant correspondant à 15% des créances douteuses soit 1 614 € sur le budget principal.

· Diminution de crédits aux dépenses imprévues au chapitre 022 :	- 1 614 €
· Augmentation de crédits au comptes 6817 :	+ 1 614 €

Vote : Pour : 6 - Contre : 0 - Abstention : 4

### **3-5 Décision modificative – budget lotissement**

Mr le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de faire des ajustements sur le budget lotissement avant le prochain BP demandé par le trésorier. Il propose la décision modificative suivante :

+ 636 923.47€ pour le fonctionnement

+ 630 753.57€ pour l'investissement.

Vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0